

Convention Simplifiée de Formation N° 6949

N° session : 2504M8A

<# 1305560 #>

Entre les soussignés :

◆ **EVINCEL**

2 Rue Augustin Fresnel - Parc Fresnel 2
69 680 CHASSIEU
Représenté par : Lucien DAMET, Gérant
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 82 69
12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

◆ **VILLE DE CORBAS Fonct Publ**

Place Jocteur
69960 CORBAS
Représenté par : **M. VIOLLET Alain**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail:

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

EVINCEL organise l'action de formation suivante :

Intitulé : Formation Manipulation des extincteurs en UMFI - 1h00 (2504M8A)

Objectifs : Selon programme joint

Durée - Dates : 1 heure sur 1 journée: 02/07/2025 (08:00-09:00)

Lieu : VILLE DE CORBAS - Place Jocteur - 69960 CORBAS -

Stagiaires : Pour un groupe de 10 personnes

Intitulé : Formation Manipulation des extincteurs en UMFI - 1h00 (2504M8B)

Objectifs : Selon programme joint

Durée - Dates : 1 heure sur 1 journée: 02/07/2025 (09:00-10:00)

Lieu : VILLE DE CORBAS - Place Jocteur - 69960 CORBAS -

Stagiaires : Pour un groupe de 10 personnes

Intitulé : Formation Manipulation des extincteurs en UMFI - 1h00 (2504M8C)

Objectifs : Selon programme joint

Durée - Dates : 1 heure sur 1 journée: 02/07/2025 (10:00-11:00)

Lieu : VILLE DE CORBAS - Place Jocteur - 69960 CORBAS -

Stagiaires : Pour un groupe de 10 personnes

• Merci de nous transmettre la liste des participants en précisant le nom, prénom, mail et date de naissance

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	VILLE DE CORBAS	1	400.00 €	80.00 €	400.00 €
Frais Pédagogiques	VILLE DE CORBAS	1	400.00 €	80.00 €	400.00 €
Frais Pédagogiques	VILLE DE CORBAS	1	400.00 €	80.00 €	400.00 €
Total HT :					1 200.00 €
			TVA :	240.00 €	TOTAL TTC :
					1 440.00 €

Conditions de Paiement : VILLE DE CORBAS : Règlement à réception de facture

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à EVINCEL après signature. EVINCEL se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 30 jours de la date de début de la formation, EVINCEL retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dûes selon les conditions générales de services.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de LYON sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à CHASSIEU, le 4 avril 2025

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Pour VILLE DE CORBAS Fonct Publ

M. VIOLLET Alain

Date, cachet et signature

précédés de la mention «lu et approuvé»

Pour EVINCEL

Le service Administratif

Responsable administratif

Beton

SARL EVINCEL
2 rue Augustin Fresnel - 69680 CHASSIEU
Tél. : 04 78 22 58 99 - Email : contact@evincel.fr
RCS LYON, SIRET : 793 381 427 0009
Code NAF : 8559A